



Département des HAUTES-ALPES
Arrondissement de Briançon
Canton de Briançon 1
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°23.01.05

Rapporteur : Emeric SALLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 09 mars 2023
Date d'affichage : 09 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le quinze mars à dix-huit heures trente,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de **M. Emeric SALLE, Maire,**

Etaient Présents :

Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Muriel FINE, Jean-Paul SALLE,

Gaspard BOREL, Virginie DEMONSSAND, Isabelle DESMALLEs, Paul FIGVED, Sophie PAUMOND,

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusées :

Magali BRECHU ayant donné pouvoir à Emeric SALLE

Nathalie FORM ayant donné pouvoir à Gilles PERLI

Natacha SALLE ayant donné pouvoir à Jean-Michel DELBANO

Jean-Claude VINATIER ayant donné pouvoir à Jean-Paul SALLE

Sophie PAUMOND a été élue secrétaire de séance

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 14

Objet : Affectation du résultat 2022 budget « commune »

Monsieur le Maire expose qu'il convient, en application des dispositions de l'instructions budgétaires et comptables M14, de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2022, issus du compte administratif pour le budget principal.

Le compte administratif de la « Commune » fait apparaître un excédent de fonctionnement pour l'exercice 2022 de **2 638 445,13 €.**

Résultat de clôture du compte administratif et du compte de gestion

Excédent de fonctionnement reporté 2021	2 054 583,96 €
Excédent de fonctionnement 2022	583 861,17 €
Résultat 2022 en section d'investissement	- 1 356 725,27 €
Report de l'excédent 2021 en section d'investissement	1 248 267,56 €
Solde des restes à réaliser d'investissement 2022	- 572 531,00€
Solde d'exécution section d'investissement 2022	- 680 988,71 €
Besoin de financement	680 988,71 €

Affectation du résultat

Affectation au R1068	680 989 €
Report en fonctionnement au R002	1 957 456.13 €

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-5 et R.2311-11.

Considérant la nécessité de combler le besoin de financement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres votants :

↳ **AFFECTE** le résultat de clôture 2022 à hauteur de **680 989 €** à la section d'investissement pour combler le besoin de financement, **1 957 456.13 €** sont maintenus en section de fonctionnement.

Fait et délibéré en séance le 15 mars 2023

Le Maire
Eméric SALLE

